



Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Measles, Mumps, Rubella (MMR) Vaccine

**Assurez la sécurité de vos enfants.
Faites-les vacciner à temps.**

S'il est vacciné à temps, votre enfant sera protégé pour la vie contre de nombreuses maladies.

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

Qu'est-ce que le vaccin ROR?

Le vaccin ROR protège contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il est approuvé par Santé Canada.

Il est fourni gratuitement dans le cadre du programme de vaccination systématique de votre enfant. Pour prendre rendez-vous, appelez votre professionnel de soins de santé.

Qui devrait recevoir le vaccin ROR?

Le vaccin ROR est administré aux enfants en série de deux doses ou injections. La première dose est donnée à l'âge de 12 mois. À compter du 1^{er} janvier 2012, la deuxième dose sera désormais administrée à l'âge d'entre quatre et six ans, au lieu de 18 mois. Les enfants ayant déjà reçu deux doses de vaccin ROR n'auront pas besoin d'une troisième dose.

Le vaccin est administré en même temps que les autres vaccins pour enfants.

VACCIN ROR	Âge de l'enfant lors de la vaccination
1 ^{re} dose	12 mois
2 ^e dose	Entre 4 et 6 ans

Le vaccin ROR est aussi administré gratuitement aux personnes suivantes :

- les nourrissons âgés de 6 à 11 mois qui voyageront dans des pays où la rougeole, les oreillons et la rubéole sont présents ou dont on sait qu'ils ont été en contact avec une personne ayant la rougeole;
- les femmes en âge d'avoir des enfants qui ne sont pas vaccinées contre la rubéole;

- les enfants plus âgés et les adultes qui n'ont pas été vaccinés ou qui ne peuvent prouver leur immunité contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Il est conseillé aux personnes nées après 1956 de se faire administrer deux doses de vaccins. Cela est particulièrement important pour les voyageurs et les travailleurs en soins de santé.

Il est important de garder un registre de toutes les vaccins administrés.

Avantages du vaccin ROR

Le vaccin ROR est le meilleur moyen de protéger contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, qui sont des maladies graves et parfois mortelles.

Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres.

Réactions possibles après la vaccination

Les vaccins sont très sûrs. Il est beaucoup plus sûr de recevoir le vaccin que d'attraper la rougeole, les oreillons ou la rubéole.

Les réactions courantes à ce vaccin peuvent inclure de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. Une fièvre légère, une irritation cutanée qui ressemble à celle de la rougeole et l'enflure des glandes des joues ou du cou peuvent survenir dans les 7 à 12 jours après la vaccination. Les adolescents et les femmes d'âge adulte peuvent ressentir des douleurs articulaires temporaires.

Rarement, parmi les réactions plus graves, on peut observer des convulsions causées par de la fièvre (environ un enfant sur 3 000), une baisse temporaire des cellules sanguines (environ une personne sur 30 000) et une inflammation du cerveau appelée encéphalite (environ une personne sur un 1 million). Le risque de contracter une encéphalite associée à la rougeole est de un cas sur 1 000, ce qui est beaucoup plus élevé qu'avec le vaccin.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol^{MD}. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Après avoir reçu un vaccin, il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes, car il y a une possibilité extrêmement rare de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela vous arrive après avoir quitté la clinique, appelez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Signalez toute réaction grave ou inattendue à votre fournisseur de soins de santé.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin ROR?

Adressez-vous à une infirmière de santé publique ou à un médecin, si vous êtes enceinte ou si vous ou votre enfant avez :

- eu une réaction pouvant être mortelle à une dose précédente du vaccin contre la rougeole, les oreillons ou la rubéole, à l'une de ses composantes, dont la gélatine ou la néomycine, ou au latex;
- un système immunitaire affaibli par une maladie, un trouble génétique ou un traitement médical;
- une baisse de plaquettes, qui sont les cellules sanguines qui contribuent à prévenir le saignement, après une dose précédente du vaccin ROR;
- reçu une transfusion de sang ou d'autres produits sanguins au cours des 12 derniers mois.

Que sont la rougeole, les oreillons et la rubéole?

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont des maladies provoquées par des virus. Les virus sont facilement propagés par la toux et les éternuements.

La rougeole provoque de la fièvre, des éruptions cutanées et des symptômes qui s'apparentent à un rhume; elle peut entraîner une infection des oreilles ou une pneumonie. Des complications plus graves, comme l'inflammation du cerveau ou encéphalite, peuvent toucher une personne sur 1 000. La maladie peut aussi causer des convulsions, la surdité ou des dommages permanents au cerveau. Dans un cas sur 3 000, une personne atteinte de rougeole peut mourir des complications.

Les oreillons causent de la fièvre, des maux de tête et une enflure des glandes salivaires et des joues. Au nombre des complications plus graves figure l'encéphalite. Environ une personne sur 20 souffrant de la maladie fera aussi une méningite orlilienne, qui est une infection des parois du cerveau. Les oreillons peuvent aussi provoquer une surdité temporaire. La surdité permanente survient dans moins d'un cas sur 20 000. Dans un cas sur quatre, un homme adulte ou un adolescent peut avoir une enflure douloureuse des testicules.

La rubéole peut entraîner des complications graves et des anomalies chez un enfant à naître, dont la surdité, des problèmes oculaires (des yeux), des malformations cardiaques, des dommages au foie ou au cerveau. C'est ce qu'on appelle le syndrome de la rubéole congénitale (SRC). Il survient dans un cas sur quatre chez les femmes infectées par le virus au cours

des trois premiers mois de leur grossesse. La rubéole peut aussi provoquer une fausse couche ou l'accouchement d'un bébé mort-né.

Ces maladies sont désormais rares en C.-B., en raison des programmes de vaccination systématique des enfants.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour en savoir plus sur la vaccination, visitez Immunize BC, à www.immunizebc.ca.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
AN AGENCY OF THE PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLink BC File, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthLinkBC.ca ou composez le 8-1-1 en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130